

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DES 12 ET 13 OCTOBRE 2020**Point 4 de l'ordre du jour**

Détermination du Conseil communal sur le postulat de Mme Marie-Christine Baechler, repris par Mme Camille Lavalette, au nom du groupe PS-Les Verts, relatif à l'adhésion de la commune de Bulle à la Charte de la Cité bienveillante

Lors de la séance du 7 octobre 2019, le Conseil général a transmis la proposition de Mme Marie-Christine Baechler demandant au Conseil communal d'adhérer à la Charte de la Cité bienveillante.

1. Présentation du postulat au Conseil général

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues,

Avec mes collègues cosignataires, je propose que notre Commune adhère à la Charte de la Cité bienveillante qui est promue par Palliatifs Fribourg. Cela consiste en un engagement de la Ville à adopter une vision de la santé et du bien-être, intégrant l'empathie et la solidarité de la communauté pour prévenir la stigmatisation, l'isolement et la solitude qui vont souvent de pair avec les maladies potentiellement mortelles, invalidantes ou neurodégénératives. Les citoyens de tous âges sont concernés, y compris les enfants. Je joins à ma proposition une brochure qui explique la charte et propose des pistes d'actions.

Je vous remercie pour votre attention. »

2. Détermination du Conseil communal

C'est en 2013 qu'un groupe de soignants spécialisés en soins palliatifs a publié un document de référence sur la promotion de la bienveillance à l'usage des villes: *The compassionate city charter*. Le mouvement est parti tout d'abord du Royaume-Uni et du monde anglo-saxon, avant de s'étendre à toutes les régions du monde (Espagne, Inde, Brésil). La Charte a été rédigée par le Professeur Allan Kellehear et le Dr Julian Abel, membres du « Public Health Palliative Care International ». Cette association promeut notamment une plus grande intégration des collectivités de proximité dans le soutien des accompagnements en situations palliatives.

Adhérer et ratifier la Charte de la Cité bienveillante signifie soutenir et développer 13 changements sociaux dans les institutions et activités clés de la commune:

1. La sensibilisation dans les écoles
2. La bienveillance sur le lieu de travail

3. Des actions associatives en faveur de la bienveillance
4. La constitution de groupes de soutien dans les paroisses
5. La mise sur pied de programmes communautaires dans les EMS
6. L'organisation d'expositions thématiques dans les musées
7. L'organisation d'une journée annuelle commémorative
8. La mise en valeur des engagements bienveillants (la création d'un prix pour mettre en valeur les engagements bienveillants)
9. L'affichage public des préoccupations bienveillantes
10. La mise sur pied d'un concours annuel d'art en lien avec le thème des soins palliatifs
11. La prise en compte de la diversité des situations
12. La création de groupes de parole et d'écoute dans les institutions pour les sans-abris et les institutions carcérales
13. Un élargissement continu de son action bienveillante

Le Conseil communal souligne tout d'abord l'importance des soins palliatifs. Le travail qu'effectuent l'association Palliative Fribourg/Freiburg ainsi que les diverses organisations qui en font partie est fondamental pour l'amélioration de la qualité de vie des patients et de leurs proches par rapport aux conséquences d'une maladie mortelle, incurable ou chronique évolutive.

En tant qu'employeur, la Ville de Bulle porte une attention toute particulière à ce sujet. Modifié il y a quelques mois maintenant, le Règlement d'application du Règlement du personnel a intégré la notion de proche aidant. Cette notion, prévue dans les révisions à venir des législations fédérales et cantonales, a déjà été intégrée dans nos pratiques. En ce qui concerne nos foyers communaux, les soins palliatifs sont constamment pris en compte et sont devenus une approche tout à fait courante.

A la vue des treize points clés de la charte, le Conseil communal constate cependant que de nombreux éléments ne sont pas de la compétence des communes. Il en est ainsi notamment des projets pédagogiques, de l'organisation d'expositions ou d'initiatives dans les paroisses. Il n'apparaît donc pas opportun que la Ville de Bulle adhère à une charte qu'elle n'est pas en mesure de respecter de par ses propres activités. Par ailleurs, à notre connaissance, aucune autre commune de Suisse n'a ratifié cette charte à ce jour.

Le Conseil communal peut néanmoins assurer que, dans tous les domaines d'activité qui pourraient confronter notre commune à la thématique de la bienveillance, la Ville de Bulle continuera de s'engager sur la voie des valeurs promues par la charte.

Le Conseil communal vous prie de prendre acte de la présente réponse à ce postulat.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Syndic

Le Secrétaire général

Jacques Morand

Raoul Girard